



Assemblée des Premières Nations

# ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS

RAPPORT D'ENQUÊTE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

28 JUIN 2023 – VIRTUELLE

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

*Lien Zoom (une fois l'inscription confirmée)*

Heure (HAE)	Activité
6 h 30	Cérémonie du calumet
9 h 00	Inscription en ligne
11 h 00	<b>Prière d'ouverture</b> - Roberta Oshkabewisens, gardienne du savoir <b>Mots de bienvenue</b> - Coprésidents Wina Sioui et Adam Fiddler
11 h 15	Examen et adoption des règles et des procédures Examen et adoption du projet d'ordre du jour
11 h 30	<b>Rapport sommaire</b> – Emond Harnden LLP au nom de l'enquêteur sur les RH  Le point sur la <b>résolution 03/2022</b> : <i>Enquête et vérification des politiques financières et de gestion de l'APN</i>  <b>POUR CES MOTIFS, les Chefs-en-Assemblée :</b>  <ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>Enjoignent à la Cheffe nationale, au Comité exécutif, à la directrice générale et à la Cheffe de cabinet de se rencontrer et d'entamer un processus de réconciliation, selon nos coutumes traditionnelles et guidé par les Conseils nationaux de l'APN, afin d'apaiser ces relations.</i></li><li>2. <i>Enjoignent à la Cheffe nationale et au Comité exécutif de coopérer activement à l'enquête en cours sur les ressources humaines, menée par un enquêteur indépendant, de répondre aux plaintes du personnel et de les résoudre de bonne foi et, dans l'intervalle, de s'abstenir de tout commentaire public aux médias, jusqu'à ce que l'enquête soit terminée et fasse l'objet d'un rapport aux Chefs-en-assemblée.</i></li><li>3. <i>Enjoignent à l'APN de veiller à ce que l'ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2022 comprenne un rapport de l'enquêteur des RH, ainsi que de tenir une Assemblée extraordinaire des Chefs supplémentaire si nécessaire.</i></li></ol>
12 h 00	<b>Commentaires – Cheffe nationale RoseAnne Archibald</b>
12 h 30	<b>Commentaires - Comité exécutif de l'APN</b>
13 h 00	Vote test ( <i>Plateforme Simple Vote</i> )
14 h 00	Résolution <b>DR-01/2023</b> : <i>Procédures de l'article 22 de la Charte de l'APN</i>
15 h 00 – 16 h 30	Vote ( <i>Plateforme Simple Vote</i> )
16 h 45	Résolution <b>DR-02/2023</b> : <i>Résolution de soutien au leadership de la Cheffe nationale RoseAnne Archibald</i>
17 h 45 -19 h 15	Vote ( <i>Plateforme Simple Vote</i> )
19 h 30	<b>Allocution de clôture</b> – Coprésidents Wina Sioui et Adam Fiddler <b>Prière de clôture</b> - Roberta Oshkabewisens, gardienne du savoir